

ÉPILEPTIQUES

QUESTIONNAIRE

PRÉFECTURE DE LA MARNE
1^{re} DIVISION
15 AVRIL 1893

Albi, le 31 mars 1893
PRÉFECTURE DE LA MARNE
1^{re} DIVISION
10 AVRIL 1893

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

PRÉFECTURE
DU TARN
17 AVR 93

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me fournir d'urgence, en ce qui concerne votre département, les renseignements que comporte le questionnaire ci-après.

Agréé, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le Préfet,

A. JOSSIER.

Le Département possède-t-il un asile départemental destiné à recevoir les épileptiques ?

Le Département possède un asile mais il n'est pas exclusivement réservé aux épileptiques. Il reçoit encore les vieillards indigents, les infirmes et les gâteux, que leur situation ne permet pas de voir à l'étranger. A cet asile se trouve annexé un dépôt de mendicité où sont recueillis les mendiants et vagabonds constatés par le tribunal et ceux qui se présentent volontairement.

En cas de négative, comment ce service d'assistance est-il assuré ?

Dans l'affirmative, quelles ont été les dépenses

D'acquisition ?

De construction ?

De mobilier ?

Le Département a voté pour la construction de cet établissement hospitalier qui fonctionne depuis le 1^{er} octobre 1885, un crédit de 700.000^{fr} ainsi réparti :

L'acquisition des terrains, environ 8 hectares a coûté à ce jour - - - - - 69.093.70
Les bâtiments - - - - - 575.000.00
Le mobilier - - - - - 55.000.00
Total - - - - - 699.093.70

De combien de quartiers se compose l'établissement ?

Six quartiers, ainsi répartis :
1^o Hospitalisés hommes, comprenant 6 dortoirs
2^o Épileptiques et idiots - - - - - 2 - - -
3^o Hospitalisés femmes - - - - - 6 - - -
4^o Reclus - - - - - 4 - - -
5^o Recluses - - - - - 3 - - -
6^o Un bâtiment d'administration comprenant les bureaux généraux et les infirmiers.

Quel est le nombre des lits installés dans chaque quartier ?

Les dortoirs sont composés de 15 lits chacun

Quelle est la population totale des hospitalisés ?

La population hospitalière à ce jour se répartit ainsi :
hospitalisés { hommes - - - - - 148
 { femmes - - - - - 86
reclus { hommes - - - - - 32
 { femmes - - - - - 1
Total T. S. V. P. 267

Monsieur le Préfet du département de la Marne

Albi. — Imp. G. M. Neugrosch

Quel est le nombre d'infirmiers et infirmières attachés à ce service ?

Le nombre des gens de service ?

Quelle est la dépense annuelle ?

Quel est le prix de journées d'entretien ?

Dans quelle proportion et dans quelles conditions les communes et le département contribuent-ils au paiement des frais d'entretien des malades hospitalisés ?

7 gardiens pour les hommes
3 pour les femmes
1 surveillant général

un concierge - 1 jardinier chef - 1 infirmier chef
1 commis - 1 cuisinière - 1 buandière et
1 infirmière.

Varie selon le chiffre de la population :
mais on peut évaluer en moyenne annuellement
à 100.000 fr. y compris les produits récoltés et
consommés dans l'établissement.

1.30 par jour soit 474 fr. 50 par an

Les communes en raison de leurs ressources

revenu de 100 à 500 ---	5 %
500 à 1000 ---	10 %
1000 à 5000 ---	25 %
5000 à 10000 ---	30 %
10.000 à 20.000 ---	35 %
20.000 à 30.000 ---	40 %
30.000 à 40.000 ---	45 %
40.000 à 50.000 ---	50 %
50.000 et au-dessus ---	55 %

les restes vont à la charge exclusive du Département

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

